

Demandes de brevet déposées auprès de l'OEB dans le secteur des TIC de 1993 à 2003

Statistiques en bref

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

22/2008

Auteur

Bernard FÉLIX

Contenu

La valeur ajoutée générée par le secteur des TIC de l'UE-27 représente 5 % du PIB 2

Une demande de brevet communautaire sur quatre est enregistrée dans le secteur des TIC 3

Les demandes de brevet TIC affichent des taux de croissance plus élevés..... 4

Dépenses consacrées aux technologies de l'information.. 6



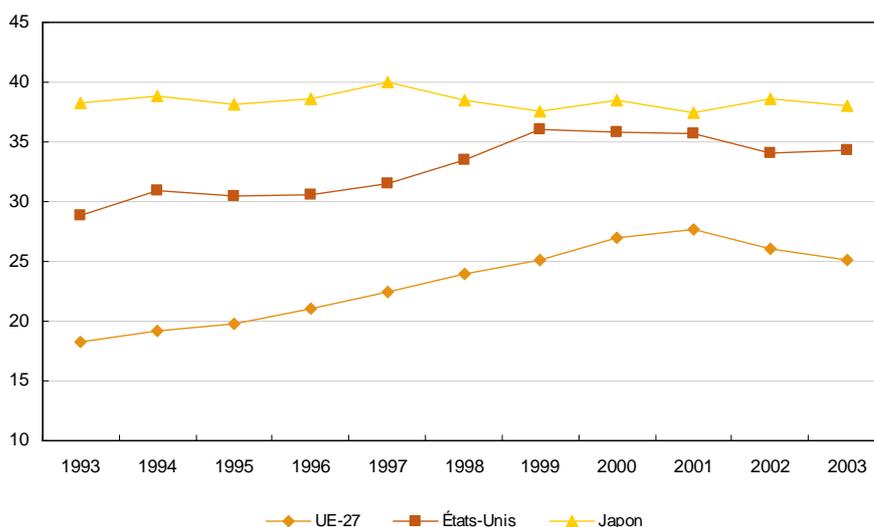
Fin de rédaction: 03.03.2008
Données extraites le: 26.11.2007
ISSN 1977-0332
Numéro de catalogue: KS-SF-08-022-FR-N
© Communautés européennes, 2008

Les technologies de l'information et des communications (TIC) constituent l'un des secteurs clés de l'économie contemporaine. Ce secteur impliquant des inventions technologiques et étant hautement concurrentiel, les brevets y jouent un rôle de premier plan.

Cette publication présente une brève analyse des activités en matière de brevets du secteur des TIC au niveau international et examine ensuite de façon plus détaillée la situation au niveau national, tout en tenant compte des particularités du secteur des TIC.

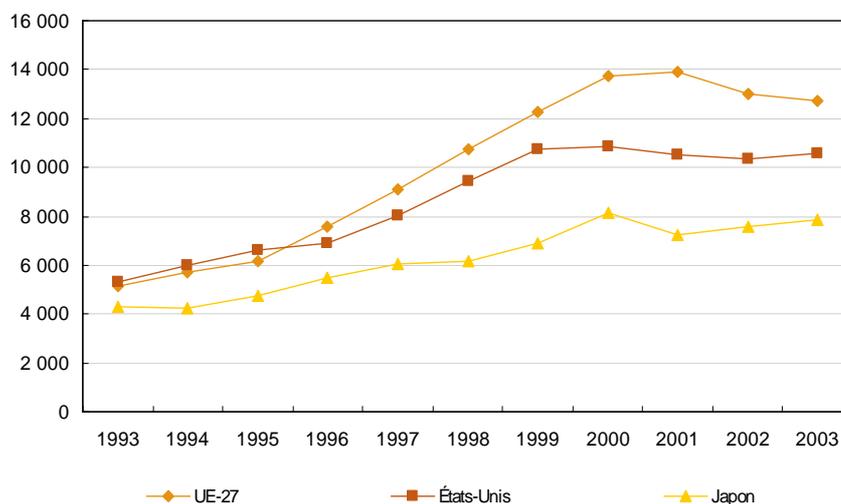
Elle présente ensuite brièvement les dépenses consacrées aux technologies de l'information, afin d'illustrer la demande dans le secteur des TIC.

Graphique 1: Évolution de la part du secteur des TIC dans le nombre total de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB, en pourcentage, de 1993 à 2003, UE-27, Japon et États-Unis



Source: statistiques des brevets

Graphique 2: Évolution du nombre total de demandes de brevet TIC déposées auprès de l'OEB, de 1993 à 2003, UE-27, Japon et États-Unis



Source: statistiques des brevets

La valeur ajoutée générée par le secteur des TIC de l'UE-27 représente 5 % du PIB

Tableau 3: Le secteur des TIC en 2003 (nombre d'entreprises, emploi, valeur ajoutée) et l'économie dans son ensemble (emploi, PIB), UE-27

	Secteur TIC					Tous secteurs économiques	
	Nombre d'entreprises	Emploi		Valeur ajoutée au coût des facteurs		Emploi En milliers	PIB En millions EUR
Nombre d'employés (en milliers)		En % de l'économie	en millions EUR	En % PIB			
EU-27	614 301 p	5 398 p	2,6 p	409 474 p	4,9 p	204 991	8 410 918
BE	13 693	121	3,0	12 272	4,8	4 070	256 727
BG	4 508	60	2,1	890	8,1	2 835	10 976
CZ	29 207 u	128 u	2,7 u	3 766 u	7,7 u	4 701	49 212
DK	8 496	74 c	2,7 c	5 332	3,3	2 707	162 662
DE	53 525	945	2,6	86 140	4,0	35 925	2 152 753
EE	1 191	11 c	1,8 c	343	7,1	594	4 826
IE	3 930 c	53 c	2,9 c	5 411 c	5,7 c	1 811	94 679
EL	:	:	:	:	:	4 275	121 721
ES	34 191	353	2,0	27 581	4,5	17 296	612 635
FR	65 355	792	3,3	62 109	4,3	24 358	1 434 672
IT	102 991	634	2,9	46 972	4,9	22 054	967 008
CY	288 c	5 c	1,5 c	401 c	4,3 c	329	9 230
LV	1 317	15	1,5	469 c	7,7 c	1 007	6 088
LT	1 463 c	24 c	1,7 c	474 c	6,0 c	1 433	7 843
LU	1 257	7 c	3,7 c	991 c	4,3 c	187	23 198
HU	25 010	135	3,4	4 222	9,0	3 922	47 012
MT	:	:	:	:	:	148	3 492
NL	25 385	186 c	2,3 c	12 460 c	3,1 c	8 121	399 969
AT	14 317	109	2,9	9 039	4,1	3 793	217 963
PL	35 436	133 c	1,0 c	2 274 c	1,5 c	13 617	147 616
PT	3 593	54	1,1	4 576	4,2	5 118	108 494
RO	10 826 c	108	1,2	1 693	5,7	9 155	29 751
SI	2 808	19 c	2,1 c	519 c	2,5 c	897	21 149
SK	1 844	39	1,8	988	4,9	2 162	20 042
FI	6 584	111	4,7	11 897	8,9	2 365	133 898
SE	32 904	178 c	4,1 c	11 872 c	5,0 c	4 314	235 470
UK	134 182	1 102	4,0	96 781	8,8	27 797	1 097 382

Source: SSE, EFT et statistiques des comptes nationaux

Note: Les chiffres pour l'UE-27 reposent sur les données disponibles pour les États membres (cf. également notes méthodologiques)

Le graphique 1 illustre l'évolution de la part du secteur des TIC dans le nombre total de demandes de brevet déposées auprès de l'OEB pour les trois principales économies entre 1993 et 2003; le graphique 2 montre l'évolution du nombre de demandes de brevet TIC déposées auprès de l'OEB au cours de la même période et pour les mêmes pays. En 2003, la part des brevets TIC dans l'UE-27 a atteint 25 % du nombre total de demandes présentées à l'OEB. Cette part était toutefois sensiblement supérieure aux États-Unis et au Japon (34 % et 38 % respectivement). Pour ce qui est du nombre de demandes de brevet TIC déposées auprès de l'OEB, l'UE-27 arrive en tête, suivie par les États-Unis et le Japon. Le nombre de demandes de brevet TIC n'a cessé d'augmenter pour les trois économies concernées sauf pendant les deux dernières années de la période d'observation. Ce ralentissement peut s'expliquer – en partie du moins – par la longueur des procédures

d'octroi de brevet et par le fait que les demandes sont enregistrées conformément à la date de priorité.

Le tableau 3 donne une description du secteur des TIC en recourant à des indicateurs économiques tels que le nombre d'entreprises, l'emploi et la valeur ajoutée au coût des facteurs. Les valeurs absolues témoignent des différences de poids économique entre les États membres et à l'intérieur de leur secteur des TIC. Les rapports avec l'économie dans son ensemble ou le PIB mettent en lumière des différences structurelles. Alors qu'en Pologne, par exemple, le secteur des TIC représentait 1 % du nombre total des emplois en 2003, la proportion des travailleurs du secteur des TIC finlandais avoisinait les 5 % pour la même année. Quant à la valeur ajoutée exprimée en pourcentage du PIB, elle variait de 1,5 % en Pologne à 9 % en Hongrie.

Une demande de brevet communautaire sur quatre est enregistrée dans le secteur des TIC

Tableau 4: Demandes de brevet déposées auprès de l'OEB dans le secteur des TIC (total, TIC, groupes de TIC, par million d'habitants, en pourcentage du total), pour l'UE-27 et une sélection de pays, en 2003

	Tous brevets	Brevets TIC						En % du total des brevets	Par million d'habitants
	Nombre total	Nombre total	dont en %						
			Électronique grand public	Informatique, bureautique	Télécommunications	Autres TIC			
UE-27	50 785	12 731	11,8	29,2	30,5	28,6	25,1	26	
BE	1 273	254	6,0	30,4	31,6	32,0	20,0	25	
BG	21	8	:	13,0	64,9	22,1	36,2	1	
CZ	112	11	:	46,3	39,3	14,4	9,5	1	
DK	979	192	22,1	21,8	30,8	25,3	19,6	36	
DE	21 469	4 578	8,3	27,3	27,1	37,4	21,3	55	
EE	11	5	:	18,5	37,0	44,4	50,3	4	
IE	214	74	4,2	39,8	19,1	36,8	34,7	19	
EL	85	24	8,4	30,4	45,2	16,0	28,1	2	
ES	920	134	5,5	33,6	41,2	19,6	14,6	3	
FR	7 759	2 184	13,1	27,8	34,4	24,8	28,1	35	
IT	4 269	621	6,9	32,0	30,2	30,9	14,5	11	
CY	6	1	40,3	:	59,7	:	10,0	1	
LV	8	1	:	:	100,0	:	6,1	0	
LT	13	10	:	100,0	:	:	74,7	3	
LU	87	10	:	32,2	43,6	24,2	11,8	23	
HU	125	23	13,0	8,7	76,1	2,2	18,4	2	
MT	4	2	:	:	:	100,0	46,2	5	
NL	3 386	1 445	30,1	35,4	14,5	20,0	42,7	89	
AT	1 302	248	16,3	30,0	25,9	27,8	19,1	31	
PL	110	20	14,7	34,2	9,8	41,3	18,5	1	
PT	61	10	4,9	29,1	36,9	29,1	16,8	1	
RO	15	4	19,1	31,9	17,1	31,9	25,7	0	
SI	76	13	7,6	15,2	30,3	47,0	17,3	7	
SK	29	6	:	23,7	35,6	40,7	21,8	1	
FI	1 245	644	7,4	23,1	61,2	8,3	51,7	124	
SE	1 939	557	7,1	21,0	51,4	20,6	28,7	62	
UK	5 264	1 652	9,0	34,4	29,5	27,1	31,4	28	
NO	336	83	38,4	20,3	20,8	20,6	24,8	18	
EEE30	51 176	12 827	11,9	29,1	30,4	28,5	25,1	26	
CH	2 675	506	10,8	24,9	20,1	44,2	18,9	69	
CN	813	379	9,7	21,6	59,4	9,3	46,6	0	
IL	963	344	11,6	35,1	35,8	17,5	35,7	51	
JP	20 665	7 848	20,3	33,4	18,1	28,2	38,0	61	
US	30 830	10 577	8,9	37,9	27,0	26,2	34,3	36	

Source: statistiques des brevets

Le nombre total de demandes de brevet TIC reflète à peu près le poids économique de chaque pays. En 2003, l'Allemagne se situait au premier rang avec 4 578 demandes de brevet TIC, suivie par la France (2 184) et le Royaume-Uni (1 652).

Si l'on examine le nombre de demandes de brevet TIC par million d'habitants, le tableau est très différent et éclaire mieux les performances réelles en matière de brevets TIC. La Finlande se classe alors première, avec 124 demandes de brevet TIC par million d'habitants, devant les Pays-Bas (89) et la Suède (62).

Dans ce contexte, il faut noter que plus de 50 % des demandes finlandaises de brevet sont enregistrées dans le secteur des TIC, ce qui représente le double de la moyenne européenne. La ventilation par groupe de TIC montre que plus de 60 % des demandes finlandaises de brevet TIC ont trait aux télécommunications, ce qui représente aussi le double de la moyenne européenne.

Les demandes de brevet TIC affichent des taux de croissance plus élevés

Tableau 5: Croissance annuelle moyenne des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB (total, TIC, groupes de TIC) dans l'UE-27 et dans des pays sélectionnés, de 1993 à 2003

	Taux de croissance annuels moyens (TCAM) 1993-2003					
	Tous brevets	Total TIC	Électronique grand public	Informatique, bureautique	Télécommunications	Autres TIC
UE-27	6,8	10,6	11,2	12,2	13,5	6,9
BE	5,3	8,6	-2,8	5,6	14,7	11,4
BG	9,4	25,5	:	:	:	6,1
CZ	20,7	22,0	:	:	:	-1,7
DK	9,6	22,4	32,6	34,0	51,5	8,5
DE	6,9	10,6	10,1	12,6	13,7	7,8
EE	16,7	:	:	:	:	:
IE	13,3	26,3	:	21,0	26,2	33,7
EL	20,1	36,0	:	:	:	11,0
ES	10,8	13,9	8,7	15,2	15,2	11,2
FR	5,5	9,0	9,6	9,7	11,7	5,2
IT	7,3	7,0	-0,3	7,1	16,0	3,8
CY	22,5	:	:	:	:	:
LV	36,5	:	:	:	:	:
LT	33,2	:	:	:	:	:
LU	10,9	29,6	:	:	:	10,7
HU	10,7	16,5	13,0	-1,7	:	-16,4
MT	6,3	:	:	:	:	:
NL	9,6	15,0	16,5	19,2	10,2	11,6
AT	7,8	16,2	19,7	19,7	35,5	7,1
PL	22,5	23,8	:	:	:	12,2
PT	13,7	17,0	:	13,0	16,0	22,0
RO	13,0	:	:	:	:	:
SI	15,3	13,7	:	12,9	26,0	8,4
SK	20,9	:	:	:	:	:
FI	8,6	14,0	12,2	23,6	14,6	2,5
SE	6,2	12,4	25,8	14,7	13,3	7,0
UK	4,7	7,7	7,5	8,7	11,8	3,8
NO	7,6	8,8	8,8	30,9	24,0	-1,7
EEE30	6,8	10,6	11,2	12,2	13,6	6,8
CH	5,3	8,9	13,2	14,2	8,8	6,1
CN	43,7	77,0	:	60,4	90,9	64,4
IL	13,7	14,2	14,4	12,2	23,6	7,7
JP	7,1	7,0	4,7	6,2	10,5	7,7
US	5,9	8,0	4,3	8,3	14,9	4,4

Source: statistiques des brevets

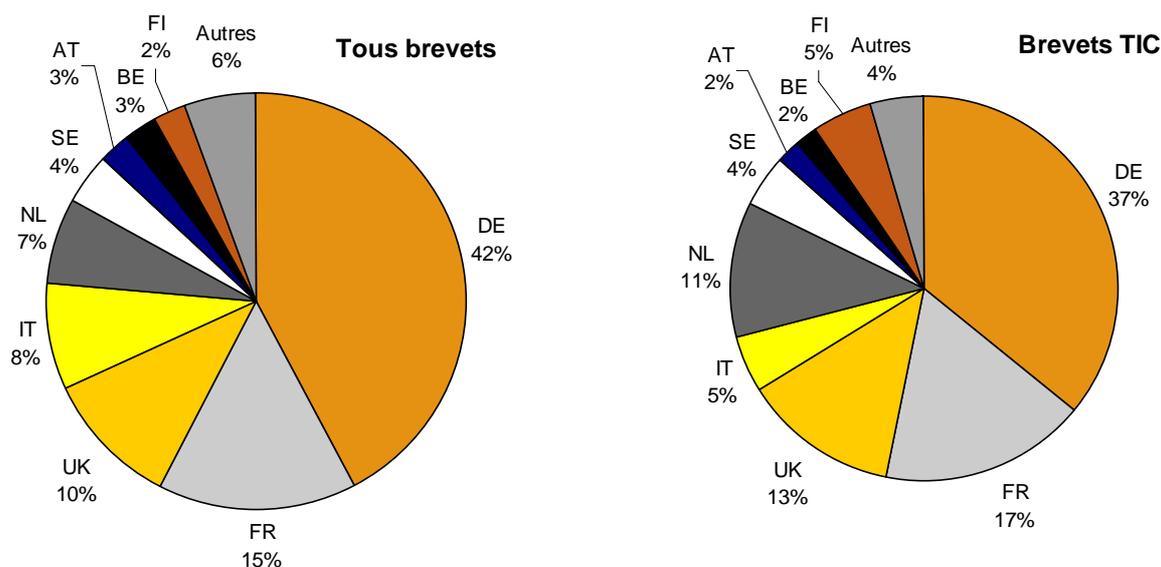
Une autre méthode intéressante pour analyser les activités d'octroi de brevet consiste à examiner le taux de croissance des demandes de brevet, qui donne une indication de la tendance sur une période de référence donnée. Entre 1993 et 2003, le nombre de demandes de brevet TIC a, en règle générale, connu une croissance plus rapide que le nombre total de demandes de brevet. Les seules exceptions à cette tendance sont l'Italie, la Slovénie et le Japon, qui accusent un taux de croissance annuel moyen légèrement inférieur pour le secteur des TIC (cf. tableau 5).

En 1993, le nombre de demandes de brevet TIC émanant des petites économies était souvent si faible que certains groupes de TIC n'enregistraient pas de demande et il n'y avait aucune demande de brevet TIC dans certains pays. C'est ce qui explique l'absence de chiffres relatifs au taux de croissance des demandes de brevet pour des pays tels que les trois États baltes, Chypre, Malte, la Roumanie et la Slovaquie.

Au niveau de l'UE-27, c'est le secteur des «télécommunications» qui a enregistré le taux de croissance le plus élevé des demandes de brevets TIC. Au niveau national, l'augmentation la plus forte a été constatée au Danemark (52 %) et en Autriche (36 %), tandis que la Chine a affiché, dans le même temps, une croissance exceptionnelle de 91 %.

Le graphique 6 examine de plus près la ventilation par pays ou groupe de pays l'ensemble des demandes de brevets et les brevets TIC. Les demandes de brevet témoignent d'une forte concentration dans l'Union européenne puisque les demandes soumises dans quatre États membres (Allemagne, France, Royaume-Uni et Italie) représentent les trois quarts du total des demandes pour les 27 États membres. L'Allemagne a sans conteste la part la plus importante, avec 42 % de l'ensemble des demandes de brevet. Cette part est cependant inférieure d'environ 5 % pour ce qui est des brevets TIC.

Graphique 6: Distribution des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB dans l'UE-27, principaux pays, ensemble des brevets et brevets TIC, en 2003



Source: statistiques des brevets

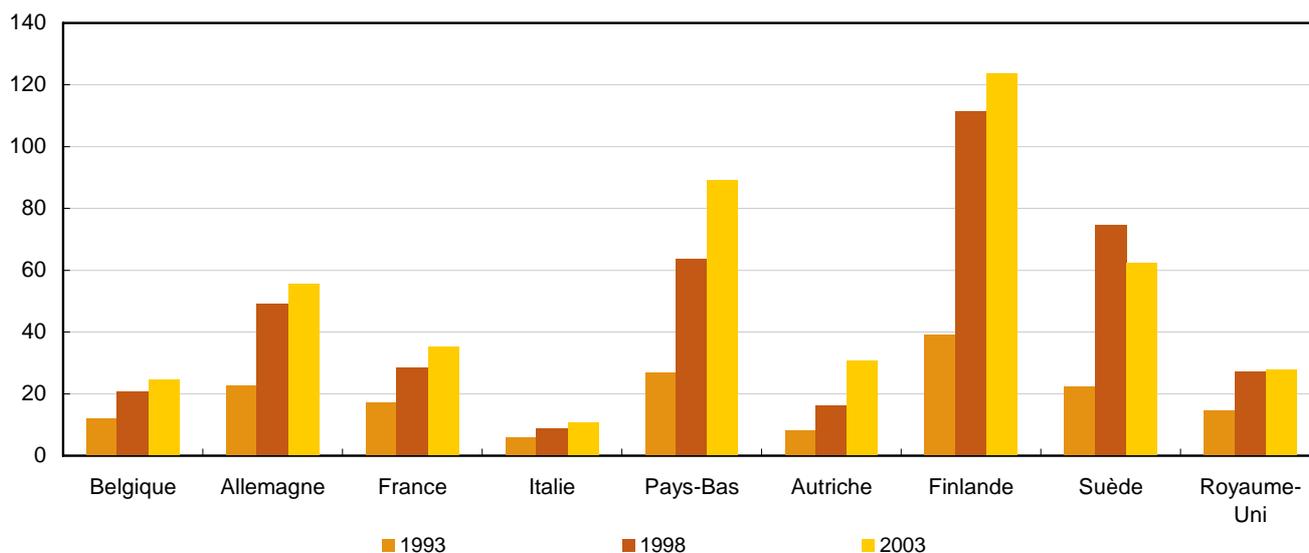
Les Pays-Bas (+ 4 %), la Finlande (+ 3 %), le Royaume-Uni (+ 3 %) et la France (+ 2 %) affichent des parts plus importantes de demandes de brevet TIC par rapport au total des demandes de brevet.

L'activité en matière de demandes de brevet TIC est également très concentrée. Plus d'un tiers de ces demandes ont été soumises par des ressortissants allemands. En 2003, les inventeurs des neuf principaux pays ont soumis

96 % de l'ensemble des demandes de brevet TIC dans l'UE-27.

Le graphique 7 illustre le nombre de demandes de brevet TIC déposées auprès de l'OEB par million d'habitants pour les neuf mêmes États membres que dans le graphique 6 pour les années 1993, 1998 et 2003. À l'exception de la Suède en 2003, la tendance est à la hausse dans la quasi-totalité des pays.

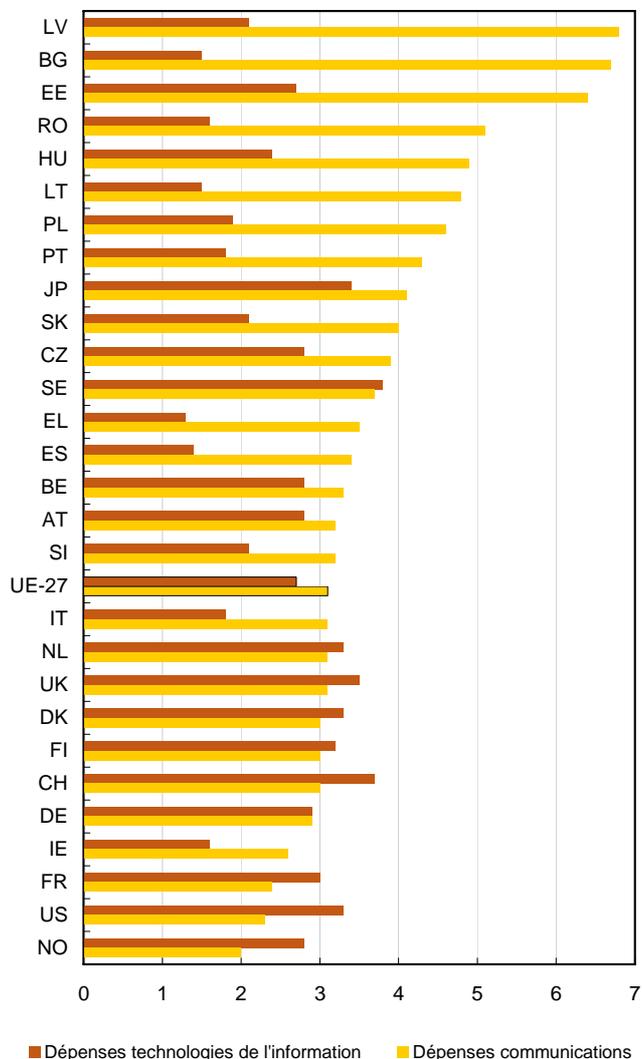
Graphique 7: Évolution des demandes de brevet TIC déposées auprès de l'OEB par million d'habitants, dans les principaux pays de l'UE-27, en 1993, 1998 et 2003



Source: Statistiques des brevets

Dépenses consacrées aux technologies de l'information

Graphique 8: Dépenses consacrées aux technologies de l'information et aux communications, en pourcentage du PIB en 2004, dans une sélection d'États membres de l'UE, en Norvège, en Suisse, aux États-Unis et au Japon



Source: statistiques des technologies de l'information

Alors que la délivrance de brevet dans le secteur des TIC permet de se faire une idée de l'offre dans ce secteur, le graphique 8 propose quant à lui deux indicateurs qui reflètent, dans une certaine mesure, la demande: il s'agit des «dépenses consacrées aux technologies de l'information» et des «dépenses consacrées aux communications», exprimées toutes deux en pourcentage du PIB.

Pour ce qui est des dépenses consacrées aux communications, un grand nombre d'États membres de l'UE-15 ainsi que la Suisse, les États-Unis et la Norvège se situaient en dessous de la moyenne de l'UE-27 qui était de 3,1 %. Les plus petits pays, soit pour l'essentiel les nouveaux États membres (qui ont adhéré en 2004 et 2007) et le Japon se situaient au-dessus de la moyenne UE.

En matière de dépenses consacrées aux communications, la Lettonie arrivait en tête, avec 6,8 % du PIB, suivie de la Bulgarie et de l'Estonie avec 6,7 % et 6,4 % respectivement. Ces pourcentages élevés s'expliquent en partie par le PIB relativement faible de ces pays mais aussi par leur besoin de compléter leur équipement en technologies des communications.

La Norvège (2,0 %), les États-Unis (2,3 %) et la France (2,4 %) arrivaient en dernier.

Les résultats sont sensiblement différents pour l'autre indicateur, celui des dépenses consacrées aux technologies de l'information, pour lesquelles la plupart des pays de l'UE-15, la Suisse, les États-Unis et la Norvège se situaient au-dessus de la moyenne UE-27, alors qu'un grand nombre des nouveaux États membres et des économies plus petites se trouvaient en dessous de cette moyenne.

Avec 3,8 %, la Suède occupait la tête de ce classement, suivie par la Suisse (3,7 %) et le Royaume-Uni (3,5 %). Les pays affichant les valeurs les plus faibles étaient la Grèce (1,3 %), l'Espagne (1,4 %) et la Lituanie (1,5 %).

Dans la majorité des pays couverts par le graphique 8, le pourcentage des dépenses consacrées aux communications par rapport au PIB était supérieur à celui des dépenses consacrées aux technologies de l'information. Alors que pour le premier indicateur les chiffres variaient de 2,0 % à 6,8 % du PIB, ils n'oscillaient qu'entre 1,3 et 3,8 % du PIB dans le second cas.

Les TIC: un secteur en croissance continue dans l'UE

Selon une étude récente menée par la direction générale Entreprises et industrie de la Commission, le **secteur des TIC se trouve dans une phase porteuse du cycle économique de l'UE. En 2006, l'industrie manufacturière des TIC de l'UE a affiché les taux de croissance les plus élevés de ces six dernières années** et cette croissance s'est poursuivie au cours du premier semestre de 2007. Production et exportations ont été les principaux vecteurs de la croissance de ce secteur dans l'UE, notamment en Allemagne. Le nombre de nouvelles commandes dans ce secteur a toutefois diminué au cours du premier semestre de 2007, ce qui augure un risque de ralentissement de sa croissance au cours du second semestre de 2007 et au début de 2008.

Le secteur des services des TIC de l'UE présente également des signes montrant qu'il est parvenu à l'apogée du cycle conjoncturel. La croissance du chiffre d'affaires de ce secteur, qui était de 4,4 % en 2006, a atteint 6 % au cours du premier semestre de 2007. Elle était due pour l'essentiel aux services informatiques, qui ont connu une croissance au moins deux fois plus rapide que celle des services de télécommunications. Ce sont les secteurs français et britannique des services des TIC qui ont affiché les taux de croissance les plus élevés (8 % au premier semestre de 2007).

Le rapport est disponible dans sa version intégrale à l'adresse:

http://ec.europa.eu/enterprise/ict/policy/ict/index_en.htm (Source: DG Entreprises et industrie)

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Statistiques sur les brevets

À la suite des changements intervenus dans la production des statistiques sur les brevets à Eurostat en 2007, les données publiées sur le site internet d'Eurostat ne sont plus pleinement comparables avec celles diffusées précédemment.

Depuis 2007, la production des données OEB et USPTO par Eurostat repose presque exclusivement sur la **base de données statistiques mondiale en matière de brevets de l'OEB**. Cette base de données, également appelée «PATSTAT», a été mise au point par l'OEB en 2005, grâce à sa collecte et à sa connaissance des données sur les brevets.

Données OEB

La nouvelle méthodologie concernant les données OEB utilisées pour le calcul d'indicateurs est très semblable à la méthodologie de l'OCDE. Pour les demandes de brevet présentées à l'OEB, on tient compte de toutes les demandes directes (OEB direct), mais pour les demandes PCT (demandes suivant la procédure établie par le traité sur la coopération en matière de brevet PCT) déposées auprès de l'OEB, seules sont comptabilisées celles qui sont entrées dans la phase régionale. Les données affichées sont inférieures, car les demandes de brevet PCT dans la phase internationale désignant l'OEB ne seront plus incluses dans le calcul des demandes de brevet présentées à l'OEB. Les données sur les brevets produites par Eurostat et l'OCDE peuvent cependant ne pas être exactement les mêmes. Les différences peuvent s'expliquer par le fait que les sources de données utilisées et la date d'extraction des données peuvent diverger.

Année (ou date) de référence

Toutes les statistiques sur les brevets d'Eurostat sont présentées par date de priorité, c'est-à-dire la première date d'enregistrement de la demande de brevet dans le monde. Cette date est toujours la plus ancienne et est choisie de manière à être la plus proche de la date d'invention, étant donné que les procédures de délivrance de brevet prennent toujours plusieurs années.

Comptabilisation des brevets ayant plusieurs inventeurs de pays différents

Eurostat a opté pour le comptage fractionnel. Cela signifie que, lorsqu'un brevet peut être attribué à plusieurs inventeurs de différents pays, la contribution respective de chaque pays est prise en compte, afin d'éviter une comptabilisation multiple de ce type de brevet. À titre d'exemple, un brevet délivré à une invention due à un Français, un Américain et deux Allemands résidant chacun dans leur pays sera comptabilisé de la manière suivante: $\frac{1}{4}$ du brevet pour la France, $\frac{1}{4}$ pour les États-Unis et $\frac{1}{2}$ pour l'Allemagne.

Pour de plus amples informations, consultez les métadonnées d'Eurostat relatives aux statistiques sur les brevets, accessibles sur le site internet d'Eurostat.

La classification des secteurs TIC proposée par l'OCDE en 2002 sur la base des codes de secteur NACE Rév. 1.1

Fabrication TIC

DL30.0	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
DL31.30	Fabrication de fils et câbles isolés
DL32.10	Fabrication de composants électroniques
DL32.20	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission

DL32.30	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
DL33.20	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle
DL33.30	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels

Services TIC

G51.84	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
G51.86	Commerce de gros d'autres composants et équipements électroniques
I64.20	Télécommunications
K71.33	Location de machines de bureau et de matériel informatique
K72	Activités informatiques

Les indicateurs fournis pour le secteur des TIC représentent toujours la somme des classes NACE pour lesquelles des données sont disponibles. Des données étant manquantes/confidentielles pour plusieurs pays et classes NACE, les données fournies doivent être considérées comme des indications.

Définitions

Nombre d'entreprises

Évaluation chiffrée du nombre d'entreprises actives durant une partie au moins de la période de référence

Nombre de personnes occupées

Nombre total de personnes qui travaillent dans l'unité d'observation (y compris les propriétaires exploitants, les partenaires travaillant régulièrement dans l'unité et les aides familiaux non rémunérés) et de celles qui travaillent à l'extérieur tout en faisant partie de l'unité et en étant rémunérées par celle-ci (par exemple, les représentants de commerce, les livreurs ou les équipes de réparation et d'entretien).

Valeur ajoutée au coût des facteurs

Revenu brut des activités d'exploitation une fois pris en compte les subventions d'exploitation et les impôts indirects. Les ajustements de valeur (tels que l'amortissement) ne sont pas déduits.

Dépenses en technologies de l'information

Cet indicateur reflète les données annuelles relatives aux dépenses en matériel, équipements, logiciels et autres services TIC, en pourcentage du PIB, ventilées entre télécommunications (équipements et services de télécommunications) et technologies de l'information (matériels, logiciels et autres services).

Symboles/abréviations

:	non disponible
P	valeur provisoire
TACM	taux de croissance annuel moyen

Codes pays hors UE:

NO	Norvège	IL	Israël
CH	Suisse	JP	Japon
CN	Chine	US	États-Unis

Les données figurant dans le présent numéro de *Statistiques en bref* reflètent l'état de disponibilité des données dans la base de données de référence d'Eurostat au 26 novembre 2007.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

 **Science et technologie**

 **Statistiques de brevets**

 **Demandes de brevets déposées auprès de l'OEB par année de priorité**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: info@publications.europa.eu

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Gesina DIERICKX.